Image not found or type unknown

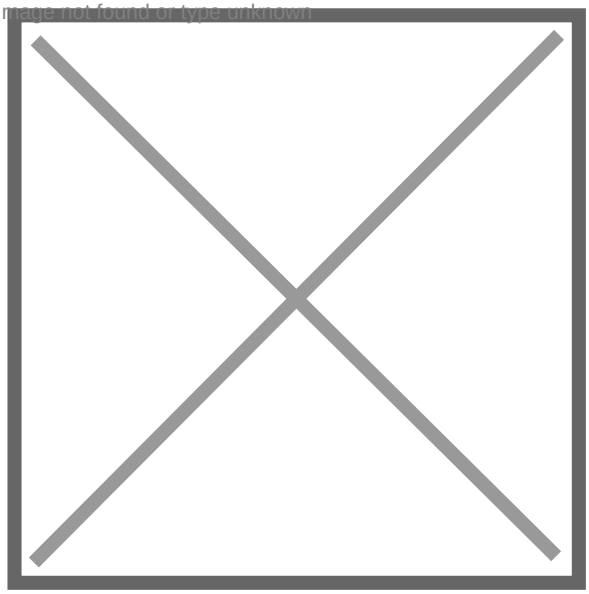

Temps de travail journée de plus de 12h

Par **Tibou83**, le **20/10/2017** à **15:14**

Bonjour,

Je travaille dans le transport routier. Mon patron m'oblige à travailler plus de 12 h par jour. Quand on refuse, on se fait insulter, menacer de licenciement. Que risque-t'on avec de tels agissements et qui prévenir ?

Merci.

Par **morobar**, le **20/10/2017** à **19:03**

Bonjour,
Il existe un règlement social européen qui fixe la totalité des périodes aussi bien de travail, de conduite que de repos.
Le temps de travail, le temps effectivement payé, les temps d'attente... constituent la quasi totalité des controverses entre transporteurs et conducteurs.
Ainsi, par exemple, pour un rendez-vous de livraison à 7h du matin:
* arrivée 6h sur site
* déchargement à 8 h
* le temps de 6 à 7h est du temps libre non payé
* le temps de 7 à 8 est du temps d'attente payé, mais non travaillé (pour le cumul temps de travail/conduite)
* le temps à partir de 8 h est du temps de travail si le conducteur assiste au déchargement, du temps de repos dans le cas contraire.
L'employeur n'étant pas sur place, les conflits de manipulation des enregistreurs sont donc

légion.
Pour revenir à votre doléance, il s'agit de vérifier à quoi correspond l'amplitude de 12 h qui vous chagrine.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés